

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU 17 SEPTEMBRE 2003

Le Conseil Municipal de Brignais s'est réuni le 17 septembre 2003, à 20 heures 30 en Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel THIERS, Maire.

24 Conseillers sont présents

5 Conseillers sont absents excusés et ont donné pouvoir

1 Conseiller est absent pour partie et a donné pouvoir pendant son absence

1 Conseiller est absent pour partie

2 Conseillers municipaux sont absents

Secrétaires de séance : Dominique VIRET – Chantal SERVOS

Début de séance à 20 H 40

ADMISSIONS EN NON VALEUR

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur la somme de 41,41 euros correspondant à des arriérés de cantine.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal décide d'émettre un avis défavorable à l'admission en non-valeur de la taxe locale d'équipement dont la SCI Le Carré de la Reine est débitrice au motif que de nouveaux éléments de localisation de cette société peuvent permettre le recouvrement de la recette de 210,75 €

DETTE

REAMENAGEMENT DE PRETS AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE

Par 29 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal autorise le réaménagement des prêts n° 464059861 et 46407861, contractés respectivement en décembre 1996 et novembre 1997 auprès de la Caisse d'Epargne, en un prêt global aux conditions suivantes :

. Capital de 730 935,70 €

. Durée : 5 ans

- . Périodicité : annuelle (échéance au 25 octobre)
- . Taux d'intérêt : EURIBOR 12 mois + marge de 0,18 %
- . Aucune indemnité due à la renégociation des deux prêts

et autorise Monsieur le Maire à signer le prêt substitutif aux deux prêts initiaux auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes Lyon.

MARCHE PUBLIC D'ASSURANCES LANCEMENT D'UNE CONSULTATION

Par 30 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal approuve le lancement d'une consultation, conforme au Code des marchés publics, en vue de la refonte des polices d'assurances de la commune, afin de choisir les titulaires des différents lots ci-dessous définis :

- ✓ Lot 1 : assurance « dommages aux biens et risques annexes »
- ✓ Lot 2 : assurance « responsabilité et risques annexes »
- ✓ Lot 3 : assurance « flotte automobile et risques annexes »
- ✓ Lot 4 : assurance « bris de machines informatiques et autres matériels »
- ✓ Lot 5 : assurance « risques statutaires du personnel »
- ✓ Lot 6 : assurance « protection juridique des agents et des élus »

et valide le dossier de consultation des entreprises tel que présenté en séance.

ACQUISITION DE LA PARCELLE BL 65

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée BL 65 pour un montant de 2 800 € à régler à la SAFER et autorise Monsieur le Maire à signer tout document contractuel afférent audit achat.

CONTRAT DE RIVIERE PROGRAMME TRIENNAL D'ASSAINISSEMENT

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal confirme les programmes d'assainissement qui avaient été retenus lors de l'élaboration du contrat de rivière en avril 2000 soit :

- en 2003 un montant à hauteur de 228.673 €HT
- en 2004 un montant à hauteur de 160.680 €HT
- en 2005 un montant à hauteur de 105.800 €HT

ACCUEIL PERISCOLAIRE RECRUTEMENT DE VACATAIRES

Par 30 voix pour et 1 voix contre , le Conseil Municipal décide de recruter, pour l'année scolaire 2003-2004, 5 agents périscolaires afin de compléter le travail effectué par les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles dans le cadre de l'accueil périscolaire organisé dans les écoles publiques, maternelles et élémentaires, de la commune le matin et le soir. La rémunération horaire desdits agents sera servie par référence à l'indice brut 360, indice majoré 334, soit un salaire horaire brut de 9,63 €

ENSEIGNEMENT DE LANGUES ETRANGERES
RECRUTEMENT DE CONTRACTUELS

Par 30 voix pour et 1 voix contre , le Conseil Municipal décide de recruter, pour l'année scolaire 2003-2004, 1 vacataire titulaire d'un agrément de l'Education Nationale pour l'enseignement de l'anglais aux élèves des cours moyens 2^{ème} année des écoles publiques de la commune. L'ensemble des interventions représentera un total de 3 heures hebdomadaires rémunérées à hauteur de 21,35 € brut de l'heure.

SALLES COMMUNALES : LOCATION
MODIFICATION DE LA TARIFICATION

Par 30 voix pour et 1 voix contre , le Conseil Municipal approuve les nouvelles modalités de mise à disposition des salles communales ainsi que leurs conditions tarifaires telles que présentées en séance.

JUMELAGE AVEC PONSACCO
DENOMINATION D'UNE VOIE PUBLIQUE

Par 30 voix pour et 1 voix contre , le Conseil Municipal décide de dénommer, dans le cadre du futur jumelage avec la commune de Ponsacco (Italie), « via Ponsacco » le mail en cours de réalisation reliant le chemin des Ecoliers à la rue Jeanne Pariset.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DU GARON
DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT

Par 27 voix pour, 2 bulletins blancs et 1 non-participation au vote, le Conseil Municipal désigne, après un vote à bulletins secrets, Paul LAURENT en tant que délégué suppléant pour représenter la commune au sein du conseil de la Communauté de communes de la vallée du Garon, suite à la démission de Madame Chantal SERVOS.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DES ENERGIES DE LA REGION LYONNAISE (SIGERLY)
--

TRANSFERT DE COMPETENCES OPTIONNELLES NOTIFICATION

Par 30 voix pour et 1 voix contre, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur l'état des demandes de transferts de compétences optionnelles sollicitées par 26 communes auprès du SIGERLY tel que présenté en séance.

INFORMATIONS

Une information est donnée en séance sur la rentrée scolaire 2003-2004.

Approbation du compte rendu intégral de la séance publique du 22 mai 2003 par 30 voix pour et 1 abstention.

Approbation du compte rendu intégral de la séance publique du 12 juin 2003 par 27 voix pour, 3 abstentions et 1 non-participation au vote.

Approbation du compte rendu intégral de la séance publique du 3 juillet 2003 par 27 voix pour, 3 abstentions et 1 non-participation au vote.

Fin de la séance à 22 H 47.